

CPL FERRAGE

Les Dépanneurs doivent passer PRO.

Les salariés en position moniteurs doivent être nommés.

A CPL FERRAGE rien n'est respecté, ils travaillent comme ils l'entendent La convergence ils connaissent pas, les standards encore moins et le plus grave pour les salariés les accords ils s'en moquent.

Jugez en vous-même

1^{er} cas :

- 1) Il y a au Ferrage, des caristes qui tiennent des postes de moniteurs depuis plus de six mois voire même pour certains depuis plus d'un an, pourtant la direction semble mettre un frein pour les reconnaître officiellement dans cette fonction.

Pourtant... l'accord sur les évolutions de carrière signé par la dir et la CFTC est très clair sur le sujet :

Article 6 :

- ⇒ **La mise en situation permet de confirmer les aptitudes à exercer le nouveau métier à l'issue d'une période de 6 mois maximum, la nomination sur le nouveau métier sera effective.**

**La CFTC demande l'application immédiate des accords signés.
Et la nomination immédiate de ces salariés au poste MONITEUR**

2^{ème} cas :

- 2) Les dépanneurs du Ferrage sont employés pour remplacer aussi bien des professionnels que des caristes de secteurs de fabrication, sans être pour autant reconnu, ils doivent être positionnés sur la grille 'professionnel de logistique'

Là encore une fois... l'accord n'est pas respecté

La CFTC a dénoncé cette inégalité de traitement et demande l'application des accords. Les dépanneurs ne sont pas des polyvalents d'UEP mais bien des professionnels il faut donc qu'ils soient positionnés sur la grille des professionnels.

**MESSIEURS DE CPL vous n'êtes pas dans un NO MAN'S LAND...
Mais bien dans une entreprise ou il y a des accords avec des règles à respecter et à appliquer.**

Revendiquer Reconnaître Respecter